

# Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 30/03/2026

**Séance du lundi 30 mars 2026 19:30 à Salle du Conseil Municipal**

Quorum : 10

**Membres présents :**

Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZÉ, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Renaud TABARDEL, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ

**Membres excusés et représentés par pouvoir : 0**

**Membres Absents : 0**

**Président de séance :** Jean-Marc BOUVIER

**Secrétaire de séance :** Florine BOLOT

**Ordre du jour de la séance :**

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
	<b>Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026</b>	Maire, Jean-Marc BOUVIER
1	Attribution de subventions aux associations locales et autres établissements pour 2026	Maire, Jean-Marc BOUVIER
2	Délibération portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 Budget annexe CCAS	Première adjointe, Solange GRANGEON
3	Affectation des résultats 2025 Budget Annexe CCAS	Maire, Jean-Marc BOUVIER
4	Vote du Budget primitif 2026 annexe CCAS	Maire, Jean-Marc BOUVIER
5	Délibération portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 Budget annexe M49 Assainissement	Première adjointe, Solange GRANGEON
6	Affectation des résultats 2025 M49 Assainissement	Maire, Jean-Marc BOUVIER
7	Vote du budget primitif 2026 budget annexe M49 Assainissement	Maire, Jean-Marc BOUVIER
8	Délibération portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 Budget Principal M57	Première adjointe, Solange GRANGEON
9	Affectation des résultats 2025 Budget Principal M57	Maire, Jean-Marc BOUVIER
10	Vote du Budget primitif 2026 budget principal M 57	Maire, Jean-Marc BOUVIER
11	Délibération portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 Budget annexe M4 RESEAU CHALEUR	Première adjointe, Solange GRANGEON

12	Affectation des résultats 2025 Budget annexe M4 RESEAU CHALEUR	Maire, Jean-Marc BOUVIER
13	Vote du budget primitif 2026 Budget annexe M4 RESEAU CHALEUR	Maire, Jean-Marc BOUVIER
14	Fixation des taux des taxes locales 2026	Maire, Jean-Marc BOUVIER
15	Approbation de l'offre de cession de la parcelle ZK 219, chemin de Dillier, au profit de la coopérative Système U - Rectification de la délibération numéro 8 du 23 février 2026	Maire, Jean-Marc BOUVIER

**Détails des projets / délibérations :**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026**

-----  
**Attribution de subventions aux associations locales et autres établissements pour 2026**

Après s'être réuni le 17 février 2026, la commission dédiée à l'examen des demandes de subventions de fonctionnement par les associations a procédé à l'attribution des montants tels que repris dans le projet de délibération ci-dessous :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir le montant des subventions accordées aux associations locales ainsi que les dotations pour l'année 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'attribuer aux associations locales la somme de 10.800 € qui sera répartie comme suit :**

<b>Associations</b>	<b>Subventions accordées</b>
ADMR	2000 €
AMAP	900 €
APM	250 €
ASVM	2000 €
Cérébellia	250 €
Club des Aînés	500 €
Coups Fourrés	1500 €
D'O et Pigments	250 €
FNACA	250 €
Gym	250 €
Judo	400 €
Cyclo	250 €
Montoisson Partage	250 €
Drômance	250 €
Tennis	1000 €
Théâtre	250 €
Tout en Nuances	250 €

- **D'attribuer aux établissements scolaires, aux accueils de loisirs sans hébergement et autres la somme de 7 856 € qui sera répartie comme suit :**

<b>Structures</b>	<b>Dotations accordées</b>
Ecole élémentaire	3400 €
Ecole maternelle	1456 €
Conseil Municipal des enfants	1000 €
CCAS	2000 €

**Commentaires :**

**Résultats de vote :**

**Adopté à l'unanimité**

**Pour : 19 voix** Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Renaud TABARDEL, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ

**Contre : 0 voix**

**Abstentions : 0 voix**

**N'ont pas pris part au vote : 0**

**Absents lors du vote : 0**

-----

## **Délibération portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 Budget annexe CCAS**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de MONTTOISON ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion à compter de l'exercice 2025

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de MONTTOISON actant les résultats suivants :

## TABLEAU AVEC LES CHIFFRES CLES

L'exécuté de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes réalisées (nettes)	0	2848.23	2848.23
Dépenses réalisées (nettes)	0	287.64	287.64
<b>Résultat de l'exercice</b>		2560.59	2560.59

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

**Commentaires :**

**Résultats de vote :**

**Adopté à l'unanimité**

**Pour : 18 voix Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES, Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Henri DUBUS, Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Renaud TABARDEL, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ**

**Contre : 0 voix**

**Abstentions : 0 voix**

**N'ont pas pris part au vote : 1**

**Absents lors du vote : 0**

---

## Affectation des résultats 2025 Budget Annexe CCAS

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur BOUVIER Jean-Marc, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 le 30 mars 2026.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	2 062.36
- un excédent reporter de :	498.23
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</b>	<b>2 560.59</b>
- un déficit d'investissement de :	0.00
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
<b>Soit un besoin de financement de :</b>	<b>0.00</b>

**DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :**

<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT</b>	<b>2 560,59</b>
<b>AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1060)</b>	<b>0,00</b>
<b>RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)</b>	<b>2 560,59</b>
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT</b>	<b>0,00</b>

**Commentaires :**

**Résultats de vote :**

**Adopté à l'unanimité**

**Pour : 18 voix Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Renaud TABARDEL, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ**

**Contre : 0 voix**

**Abstentions : 0 voix**

**N'ont pas pris part au vote : 1**

**Absents lors du vote : 0**

---

## **Vote du Budget primitif 2026 annexe CCAS**

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur BOUVIER Jean-Marc, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif annexe CCAS de l'exercice 2026 :

### **Investissement**

**Dépenses : 0,00**

**Recettes : 0,00**

### **Fonctionnement**

**Dépenses : 4 560,59**

**Recettes : 4 560,59**

**Commentaires :**

**Résultats de vote :**

**Adopté à l'unanimité**

**Pour : 19 voix Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Renaud TABARDEL, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ**

**Contre : 0 voix**

**Abstentions : 0 voix**

**N'ont pas pris part au vote : 0**

**Absents lors du vote : 0**

-----

## **Délibération portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 Budget annexe M49 Assainissement**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de MONTTOISON ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion à compter de l'exercice 2024

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de MONTTOISON actant les résultats suivants :

### **TABLEAU AVEC LES CHIFFRES CLES**

L'exécuté de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes réalisées (nettes)	251 765.72	88 593.03	<b>340 358.75</b>
Dépenses réalisées (nettes)	19 489.08	131 367.86	<b>150 856.94</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>232 276.64</b>	<b>-42774.83</b>	<b>189 501.81</b>

Les restes à réaliser de l'exercice :

	Investissement	Fonctionnement	Total
RAR recettes	0		0
RAR dépenses	232 276.64		232 276.64
Solde	232 276.64		232 276.64

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

**Commentaires :**

**Résultats de vote :**

**Adopté à l'unanimité**

**Pour : 18 voix Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Renaud TABARDEL, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ**

**Contre : 0 voix**

**Abstentions : 0 voix**

**N'ont pas pris part au vote : 1**

**Absents lors du vote : 0**

---

### **Affectation des résultats 2025 M49 Assainissement**

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur BOUVIER Jean-Marc, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un DEFICIT de fonctionnement de :	40 611.65
- un déficit reporté de :	2 163.18
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	42 774.83
- un excédent d'investissement de :	232 276.64
- un déficit des restes à réaliser de :	232 276.64
Soit un excédent de financement de :	0

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DEFICIT	42 774.83
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	42 774.83
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	232 276.64

**Commentaires :**

**Résultats de vote :**

**Adopté à l'unanimité**

**Pour : 19 voix Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Renaud TABARDEL, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ**

**Contre : 0 voix**

**Abstentions : 0 voix**

**N'ont pas pris part au vote : 0**

**Absents lors du vote : 0**

---

## **Vote du budget primitif 2026 budget annexe M49 Assainissement**

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur BOUVIER Jean-Marc, vote les propositions nouvelles du Budget annexe eau et assainissement M49 de l'exercice 2026 :

### Investissement

Dépenses : 2 086 800.64

Recettes : 2 086 800.64

### Fonctionnement

Dépenses : 166 126.58

Recettes : 166 126.58

**Commentaires :**

**Résultats de vote :**

**Adopté à l'unanimité**

**Pour : 19 voix Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Renaud TABARDEL, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ**

**Contre : 0 voix**

**Abstentions : 0 voix**

**N'ont pas pris part au vote : 0**

**Absents lors du vote : 0**

---

## **Délibération portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 Budget Principal M57**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de MONTTOISON ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion à compter de l'exercice 2024

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de

contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de MONTTOISON actant les résultats suivants :

### **TABLEAU AVEC LES CHIFFRES CLES**

L'exécuté de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes réalisées (nettes)	585 597.36	1 831 955.74	<b>2 417 553.10</b>
Dépenses réalisées (nettes)	591 612.31	1 463 956.34	<b>2 055 568.65</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>6 014.95</b>	<b>367 999.40</b>	<b>361 984.45</b>

Les restes à réaliser de l'exercice :

	Investissement	Fonctionnement	Total
RAR recettes	15 000		15 000
RAR dépenses	110 721.60		110721.60
Solde	95 721.60		95 721.60

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

**Commentaires :**

**Résultats de vote :**

**Adopté à l'unanimité**

**Pour : 18 voix Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Renaud TABARDEL, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ**

**Contre : 0 voix**

**Abstentions : 0 voix**

**N'ont pas pris part au vote : 1**

**Absents lors du vote : 0**

-----  
**Affectation des résultats 2025 Budget Principal M57**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BOUVIER Jean-Marc, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	120 423.17
- un excédent reporté de :	247 576.23
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	367 999.40
- un déficit d'investissement de :	6 014.95
- un déficit des restes à réaliser de :	95 721.60
Soit un besoin de financement de :	101 736.55

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	367 999.40
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	101 736.55
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) EXCEDENT	266 262.85
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	6 014.95

**Commentaires :**

**Résultats de vote :**

**Adopté à l'unanimité**

**Pour : 19 voix** Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Renaud TABARDEL, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ

**Contre : 0 voix**

**Abstentions : 0 voix**

**N'ont pas pris part au vote : 0**

**Absents lors du vote : 0**

---

### **Vote du Budget primitif 2026 budget principal M 57**

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur BOUVIER Jean-Marc, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif principal M57 de l'exercice 2026 :

**Investissement**

Dépenses : 855 747.66 (dont 110721.60 de Reste A Réaliser)

Recettes : 855 747.66 (dont 15 000 de Reste A Réaliser)

**Fonctionnement**

Dépenses : 1 728 689.11

Recettes : 1 728 689.11

**Commentaires :**

**Résultats de vote :**

**Adopté à l'unanimité**

**Pour : 19 voix Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Renaud TABARDEL, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ**

**Contre : 0 voix**

**Abstentions : 0 voix**

**N'ont pas pris part au vote : 0**

**Absents lors du vote : 0**

-----  
**Délibération portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025  
Budget annexe M4 RESEAU CHALEUR**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de MONTAISON ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion à compter de l'exercice 2024

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe M4 RESEAU CHALEUR actant les résultats suivants :

### TABLEAU AVEC LES CHIFFRES CLES

L'exécuté de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes réalisées (nettes)	88 936	0	88 936
Dépenses réalisées (nettes)	396 092	1 360.16	397 452.16
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>485 028</b>	<b>1 360.16</b>	<b>308 516.16</b>

Les restes à réaliser de l'exercice :

	Investissement	Fonctionnement	Total
RAR recettes	653 828.65		653 828.65
RAR dépenses	233 053.00		233 053.00
Solde	420 775.65		420 775.65

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

**Commentaires :**

**Résultats de vote :**

**Adopté à l'unanimité**

**Pour : 18 voix Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Renaud TABARDEL, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ**

**Contre : 0 voix**

**Abstentions : 0 voix**

**N'ont pas pris part au vote : 1**

**Absents lors du vote : 0**

---

### **Affectation des résultats 2025 budget annexe M4 RESEAU CHALEUR**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BOUVIER Jean-Marc, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	1 360.16
- un déficit reporté de :	0.00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	1 360.16
- un déficit d'investissement de :	307 156.00
- un excédent des restes à réaliser de :	420 775.65
Soit un excédent de financement de :	113 619.65

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DEFICIT	1 360.16
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ (002) EN FONCTIONNEMENT :	1 360.16
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	307 156.00

**Commentaires :**

**Résultats de vote :**

**Adopté à l'unanimité**

**Pour : 19 voix Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Renaud TABARDEL, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ**

**Contre : 0 voix**

**Abstentions : 0 voix**

**N'ont pas pris part au vote : 0**

**Absents lors du vote : 0**

---

### **Vote du budget primitif 2026 budget annexe M4 RESEAU CHALEUR**

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur BOUVIER Jean-Marc, vote les propositions nouvelles du Budget M4 RESEAU CHALEUR de l'exercice 2026 :

#### **Investissement**

**Dépenses : 785 278.00 (dont RAR 233 053.00)**

**Recettes : 785 278.00 (dont RAR 653 828.65)**

#### **Fonctionnement**

**Dépenses : 48 028.16**

**Recettes : 48 028.16**

**Commentaires :**

**Résultats de vote :**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 19 voix Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Renaud TABARDEL, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

---

## Fixation des taux des taxes locales 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatoires et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales,

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2025.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des Impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- TH : 11,14 %
- TFB : 29,91 %
- TFNB : 57,94 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**Commentaires :**

**Résultats de vote :**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 19 voix Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Renaud TABARDEL, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

---

## Approbation de l'offre de cession de la parcelle ZK 219, chemin de Dillier, au profit de la coopérative Système U - Rectification de la délibération numéro 8 du 23 février 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Commune de Montoisson

La nécessité de rectifier la délibération n° 8 prise lors de la séance du 23 février 2026. En effet, celle-ci comporte des erreurs matérielles concernant la section et la superficie.

L'offre est formulée par la coopérative Système U pour l'acquisition de la parcelle cadastrée ZK 219, d'une superficie de 4646 m<sup>2</sup>, située chemin de Dillier à Montoisson. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la gestion du patrimoine communal et répond à un objectif de valorisation foncière au service du développement économique local.

Le montant proposé par l'acquéreur s'élève à 140 000 euros net vendeur, conformément aux dispositions légales encadrant les cessions de biens communaux. Les frais de notaire seront, par ailleurs, intégralement supportés par l'acquéreur, comme le prévoit l'usage en matière de transactions immobilières.

Cette cession s'inscrit dans une démarche de rationalisation du foncier communal, tout en garantissant le respect des principes d'intérêt général et de transparence des opérations immobilières. Elle permettra également de dégager des ressources financières pour la collectivité, dans le respect des règles de la commande publique et du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

La présente délibération est prise en application des dispositions suivantes :

Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

Article L. 2241-1 : Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

Article L. 2241-2 : Les cessions de biens communaux sont soumises à délibération du conseil municipal, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Article L. 2241-3 : Les cessions de biens communaux doivent être réalisées dans des conditions garantissant la transparence et l'égalité de traitement des candidats.

Article L. 2241-4 : Les cessions de biens communaux peuvent être réalisées à l'amiable, sous réserve du respect des règles de publicité et de mise en concurrence lorsque la valeur du bien excède les seuils fixés par le Code de la commande publique.

Considérant que la commune de Montoisson est propriétaire de la parcelle cadastrée ZK 219, située chemin de Dillier, et que cette parcelle présente un intérêt économique pour le développement local ;

Considérant que le service des Domaines a répondu à la saisine du 18 septembre 2025 et a estimé la valeur vénale du bien à 140 000 euros ;

Considérant que la coopérative Système U a formulé une offre d'acquisition pour cette parcelle, pour un montant de 140 000 euros net vendeur, conforme aux évaluations préalables et aux règles de valorisation foncière ;

Considérant que cette cession s'inscrit dans une logique de rationalisation du patrimoine communal et de soutien à l'activité économique locale, tout en garantissant le respect des principes d'intérêt général et de transparence ;

Considérant que les frais de notaire seront intégralement supportés par l'acquéreur, conformément aux dispositions de l'article 1593 du Code civil ;

Considérant que cette opération respecte les règles de publicité et de mise en concurrence applicables aux cessions de biens communaux, dès lors que la valeur du bien ne justifie pas une procédure formalisée au sens du Code de la commande publique ;

Considérant que l'approbation de cette cession par le Conseil Municipal est nécessaire en application des articles L. 2241-1 et suivants du CGCT ;

Considérant que cette délibération a été précédée d'un examen par les services compétents de la commune, garantissant la conformité juridique et financière de l'opération ;

### **Décision**

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Article 1er : Approuve l'offre de cession de la parcelle cadastrée ZK 219, d'une superficie de 4646m<sup>2</sup>, située chemin de Dillier, au profit de la coopérative Système U, pour un montant de 140 000 euros net vendeur.**

Article 2 : Précise que les frais de notaire liés à cette cession seront intégralement supportés par l'acquéreur, conformément aux dispositions de l'article 1593 du Code civil.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant habilité, à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette cession, y compris la promesse de vente et l'acte authentique de vente.

Article 4 : Dit que les crédits correspondants seront imputés au budget communal, conformément aux règles de la comptabilité publique.

#### **Commentaires :**

#### **Résultats de vote :**

#### **Adopté à l'unanimité**

**Pour : 19 voix Cécilia ALLAIX, Marie-Béatrice ARAGONES , Vincent BASTARD, Florine BOLOT, Charlotte BONNAVENTURE, Jean-Marc BOUVIER, Henri DUBUS , Pascal GARDE, Solange GRANGEON, Cédric JOLLAND, Max LALAUZE, Séverine LIOTARD, Josyane MICHELON, Axelle POLIMENI, Florian REBOULET, Brigitte ROBERT, Renaud TABARDEL, Fabien VIGNON, Jean-Michel VOGÉ**

**Contre : 0 voix**

**Abstentions : 0 voix**

**N'ont pas pris part au vote : 0**  
**Absents lors du vote : 0**

**Informations :**

N° INSEE : 26208

Montoisson - Budget Principal

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 026-212602080-20251231-20252-BF



**DECISION DE L'ORDONNATEUR**  
**VIREMENT DE CREDIT N° 1**

Jean-Marc BOUVIER, le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation de la commune de Montoisson.  
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et de la commune de Montoisson lors de sa séance la plus proche.

**Objets :** vir de credit n°2

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615221 (011) : Bâtiments publics	-2 500,00		
739221 (014) : ENGIR	2 500,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

A MONTOISSON, le 31/12/2025

le Maire

Prochain conseil municipal : lundi 04 mai 2026  
Séance levée à 22h00.

Le Secrétaire de séance,  
Florine BOLOT

Fait à MONTOISSON,  
Le 03/04/2026 ,  
Le Maire, Jean-Marc BOUVIER

